

PREMIER DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Flandres : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en plus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'une notification contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42. Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Edouard 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 4 NOVEMBRE 1890

LA LETTRE DU DOCTEUR DESPRES

Le docteur Despres, député de Paris, n'est point encore de nos jours par ses convictions et impartial; et s'il n'a pas l'Église, il veut que les malades soient bien soignés. Voilà pourquoi, avec le simple motif de voir les hôpitaux mieux tenus et les finances mieux administrées, il ne cesse de protester contre les laïcisations des hôpitaux. Aux dernières assertions du directeur de l'Assistance publique de Paris, il a répondu en lui par une lettre envoyée au Journal des Débats. Que le directeur de l'Assistance ait une opinion toute faite, c'est son affaire, répond le docteur Despres; mais présenter sous un jour favorable les comptes de son administration et le régime actuel des hôpitaux, c'est une autre question. A la Charité, 18 Sœurs à 200 fr. faisaient un travail qui demandait maintenant 35 infirmières laïques à 750 fr. Le service de la lingerie s'y faisait à 30 fr. de gages par mois; il en exige maintenant 450. Si l'on compare le budget de cet hospice entre 1881 et 1889, c'est-à-dire au temps des Sœurs et après la laïcisation, on voit que les dépenses en traitement de personnel infirmier y sont montées de 28,084 fr. à 74,000. Mais les budgets eux-mêmes sont construits avec art. On a multiplié des catégories de surveillantes et sous-surveillantes; on a imputé au compte de premier établissement des dépenses qui vont se reproduire annuellement; bref on a maquillé et fardé la comptabilité. C'est le masque qui arrache le docteur Despres.

Si au moins les malades étaient mieux soignés! Mais là encore la contradiction s'adresse avec les preuves en mains. On a fait « des économies sur les malades pour racheter les dépenses sur les infirmières laïques... » Le pain et le vin des malades sont aujourd'hui inférieurs à ce qu'ils étaient il y a dix ans; la boucherie a été achetée directement à l'Italie et sans adjudication de fourniture pour l'année, ce qui est contraire aux prescriptions de nos lois... Enfin « nos malades n'ont mangé que de la viande importée (de l'étranger) et entré-abaissée à Paris. » M. Despres conclut qu'en dehors des Sœurs « on ne trouvera pas de femme pour faire le service de l'hôpital, lequel ne convient qu'à des êtres qui veulent vivre sans famille, sans nom et sans intérêts pécuniaires. » Ce dévouement anonyme et désintéressé cette modestie qui a tout abandonné et qui ne pense qu'aux souffrances des autres, sont le signalement commun que porte toute religieuse et qu'elle ne communique à personne. Partant d'une telle différence dans les mobiles qui inspirent les religieuses et les laïques, il n'y a plus de comparaison à tenter entre elles au point de vue de l'économie et des soins. Des gens impartiaux auraient sans nul doute gardé les Sœurs; mais le directeur actuel de l'Assistance, d'après ce que lui-même raconte, a dû sa nomination à son penchant accusé pour les laïcisations, et il a laïcisé à outrance. Humainement, c'est inexplicable. Volontiers pour le comprendre, on irait consulter

la Clef des Songes et l'Art de tirer les cartes, que le docteur Despres a vu traîner sur les tables des infirmières laïques et qui ont remplacé dans leurs mains l'imitation ou le chapelet. On ne se tire pas même d'affaire en répondant avec les opportunistes que, « si les Parisiens préfèrent payer un peu plus cher la surveillance des hôpitaux et se passer des services de congrégations, c'est leur affaire. » Tout cela n'est pas une réponse, et l'énigme n'est pas résolue.

Voilà, pourquoi, avec les religieuses, trouve-t-on des femmes qui se dévouent à soigner des malades sans aucune compensation en ce monde? et pourquoi s'obstient-on à chasser ces femmes — j'allais dire ces anges — quand on ne trouve à cette expulsion ni économie, ni progrès, ni gain réel d'aucune sorte? Il faut laisser les chiffres pour répondre, il faut analyser les sentiments du cœur humain — de ce cœur qui a des raisons, que la raison ne comprend pas — et il faut parler nettement d'amour et de haine.

Chez les uns, l'amour qui compatit et qui se dévoue, l'amour qui soigne les infirmités et qui pense les plaies pour guérir d'abord et pour soulager les membres, puis aussi à l'occasion, pour atteindre les âmes et pour leur faciliter la dernière réconciliation avec Dieu, quand vient l'heure de quitter la terre où l'on souffre. Voilà le côté des Sœurs. Chez les autres, chez les expulseurs, c'est la haine qui poursuit toujours et ne désarme jamais, la haine — non pas pour le dévouement, qui s'il est souvent incompris et raillé, n'est jamais haï — mais pour le principe supérieur, pour le principe chrétien, de qui seul procèdent ces obscures immolations de toute une vie passée au chevet des malades et des mourants. Cherchez une autre explication, on peut vous défer de la trouver.

Certes, une religion est bien forte, qui, pendant de longs siècles, inspire de telles amours, et que de telles haines aussi sont impuissantes à déraciner. Ce vrai pourquoi du dévouement des religieuses et de l'obstination de leurs expulseurs, le docteur Despres ne l'a pas vu encore approfondi ou n'en a pas vu. Il regarde pour le moment les gaspillages à combattre et les malades à mieux soigner. Mais un temps venant il plongera aussi plus avant dans ce problème, puisqu'il joint déjà la franchise de ses opinions à la plus incontestable bonne foi. Il n'en faut pas davantage pour s'élever à la fin jusqu'au divin.

L'EMPRUNT INDO-CHINOIS. Paris, 3 novembre. — La Commission du budget a examiné aujourd'hui le rapport de M. Lemyre de Villers sur le projet spécial relatif aux avances de 60 millions à faire par le ministre des finances au protectorat de l'Annam et du Tonkin, projet dont nous avons déjà donné l'économie générale. L'exposé des motifs se termine ainsi. Ce projet permet d'obtenir les résultats suivants : Exécution, en six années, des travaux publics indispensables à la mise en valeur du Tonkin dont une partie, jusqu'à concurrence de quarante millions, sera payée sur le montant des avances remboursables faites par le Trésor. Remboursement des sommes dues par le protectorat de l'Annam et du Tonkin et de celles dues par la colonie de la Cochinchine à la banque de l'Indo-Chine. Constitution d'un fonds d'avance. Équilibre budgétaire assuré, sans augmentation de subventions métropolitaines. Réduction de sept millions, à partir de 1891, du contingent annuel imposé à la Cochinchine et qui détermine la loi des finances à 11 millions. Ces résultats auront pour corollaire le développement

certain et rapide des richesses du pays et dans un avenir prochain, la réduction et la suppression complète des charges qui supporte le budget de l'Etat. La commission du budget a très longuement discuté le projet de M. Etienne. La plupart des membres ont émis l'avis que l'équilibre budgétaire de l'Annam et du Tonkin pouvait être assuré sans emprunt et que dans tous les cas il était impossible d'avoir recours à ce moyen pour couvrir des déficits annuels. Il est vraiment fâcheux que la commission du budget n'applique pas cette théorie irréprochable au budget de la métropole.

M. Pellain a surtout attaqué le projet de M. Etienne. Personne ne songe, a déclaré le député radical, à évacuer le Tonkin dans les circonstances actuelles, mais il s'agit de savoir s'il faut ou non régler par un emprunt, les difficultés financières de l'Indo-Chine. Il n'a pas vu et à l'unanimité des membres présents, la commission décide de rejeter le projet d'emprunt.

M. Etienne, prévenu par téléphone, arrive en toute hâte au Palais-Bourbon et se rend devant la commission. Il se défend avec beaucoup de sang-froid, il déclare au traversant le salon de la Paix, que si la commission maintient son vote et s'il est ratifié par le cabinet, il ne lui restera qu'à donner sa démission.

M. Etienne, devant la commission, soutient son projet. Il ne tient pas précédemment au mode d'emprunt qu'il propose, mais il lui faut 60 millions d'une façon ou d'une autre; pour assurer, dit-il, l'équilibre économique de l'Indo-Chine. Il n'accepte pas la combinaison proposée par la Commission, et consistant à augmenter d'un million le crédit de la métropole, pour parer au plus pressé. L'année prochaine le crédit peut être supprimé et les travaux commencés resteront inachevés. Après le départ du sous-secrétaire d'Etat, une nouvelle et très confuse discussion s'est élevée au sein de la Commission.

Devant la menace de M. Etienne de se retirer, si son projet d'emprunt n'est repoussé purement et simplement, les amis du cabinet ont essayé d'arranger les choses et finalement par 10 voix contre 6, la formule suivante a été adoptée : La commission est d'avis qu'il y a lieu de demander au ministre de l'Intérieur de proposer un projet, destiné à liquider l'arrêté constaté dans les budgets antérieurs du protectorat de l'Annam et du Tonkin : à assurer sérieusement l'équilibre des budgets futurs et pourvoir aux dépenses des travaux qui seront reconnus nécessaires.

De là suite des membres de la Commission, les décisions de celle-ci sont absolument incompréhensibles. Reste à savoir maintenant ce que fera le cabinet, s'il soutiendra M. Etienne, ou si, comme on le dit, certains ministres saisiront avec empressement ce prétexte pour se débarrasser de lui.

MARBRE ET BRONZE. C'est aujourd'hui un lieu commun de remarquer que la mode est aux statues. Voyez-vous une douzaine d'hommes réunis et se parlant mystérieusement, et simplement, les amis du cabinet ont essayé d'arranger les choses et finalement par 10 voix contre 6, la formule suivante a été adoptée : La commission est d'avis qu'il y a lieu de demander au ministre de l'Intérieur de proposer un projet, destiné à liquider l'arrêté constaté dans les budgets antérieurs du protectorat de l'Annam et du Tonkin : à assurer sérieusement l'équilibre des budgets futurs et pourvoir aux dépenses des travaux qui seront reconnus nécessaires.

Les révolutionnaires de 1789 à 1791 firent une indifférence à la statuaire. Cela s'explique, des gens qui regardaient délibérément les corps de leurs contemporains ne devaient pas tenir beaucoup à leur reproduction in extenso. N'avaient-ils pas d'ailleurs leur procédé particulier pour honorer leurs favoris. Ils avaient un sabre d'honneur, aussi bien aux militaires qu'aux civils.

Parmi les sabres d'honneur célèbres, on cite celui de Lafayette, accordé par la Commune en 1793, avec accompagnement de buste et de médaille. Nous trouvons ensuite le sabre accordé par l'Assemblée législative à Drouot, le maître de postes de Valenciennes qui avait reconnu et arrêté Louis XVI. A ce sabre commémoratif était joint un sac de trente mille francs pour frais de ceinturon. Robespierre, devant l'admiration populaire, s'offrit lui-même un yatagan superbe dont David avait dessiné le modèle.

Un mémoriat va jusqu'à déclarer que les Girondins souvenaient entre eux afin de décerner un grand sabre d'honneur, ce serait au grand d'Espagne de la Révolution, à Mme Roland, lorsqu'ils furent surpris par l'émée du 31 mai.

On se rappelle aussi le choix. Le tirage au sort, en ces temps plus sombres elles furent le sabre. Mlle de Solbreuil, aujourd'hui en l'aveur, aura son image gravée sur cette ironie qu'elle a si souvent française.

Peut-être l'abus que l'on fait de ces ex-voto donnera-t-il une idée à nos hommes d'Etat. Dans certains cas, il est peut-être possible de s'arranger. Il est possible de ménager les susceptibilités de tout le monde électoral, tout en respectant les lois d'un sage malheur.

LA CAISSE D'ÉPARGNE POSTALE. Le Journal Officiel insère ce matin le rapport annuel du ministre du commerce sur le fonctionnement, en 1889, de la Caisse nationale d'épargne, dite Caisse d'épargne postale, parce que ce sont les agents des postes qui en sont les recouvreurs.

Cette institution marche avec un plein succès depuis 1882. Les premiers versements ont passé de 227,438 pour 47,606,579 francs en 1882, à 293,129 pour 73,240,984 fr. en 1889. Les versements ultérieurs se sont élevés de 245,717 pour 17,027,563 fr. en 1882, à 1,408,138 pour 130,189,573 fr. en 1889.

Le total des sommes encaissées a été de 1,000,000 francs. Les remboursements, l'Etat devait au 31 décembre 1889, 332 millions à 1,301,743 dépositaires, — représentés par 46,786,000 fr. en compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations, et 284,456,000 fr. en rentes sur l'Etat.

REVUE DE LA PRESSE. M. Paul de Léon, dans l'Autorité s'occupe de la prochaine entrée des séminaristes à la caserne : « Dans quelques jours, les conscrits séminaristes entreront dans la caserne. Ils y seront logés dans des dortoirs. Le rev de la démographe républicaine sera accompli et la fameuse formule « les curés saut au feu » recevra sa première application. Les ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique ont commencé à déchanter. Ils ont cru porter un coup foudroyant au recrutement du clergé, ils se sont imaginé que leur loi allait éteindre les sources de la vie sacerdotale, au contraire, qu'elle est accueillie avec la plus docile soumission. Cette désignation est une première déception pour l'Etat; il y joindra la seconde, c'est la déception de ce qui est de cette loi vaxatoire. Un autre déboire les attend. Ils se sont figuré que le séjour de la caserne détournerait un grand nombre de séminaristes de leur

profession, mais déjà ils aperçoivent la fausseté de leurs calculs. La loi qui portait avec eux ces jeunes soldats ne les abandonnera pas, elle leur servira à supporter avec plus de résignation que les autres les épreuves de la vie militaire, et au lieu de subir la contagion des mauvais exemples, elle leur servira de modèle. Si l'armée était une école d'irréligion, les éléments nouveaux qui vont s'y introduire vont la fortifier, les parois de ses enseignements peuvent être même des pratiques religieuses, car il est plus facile de ramener à Dieu ceux qui s'en sont écartés que de fabriquer des incroyants.

Le chroniqueur moudon du Gaulois, à l'occasion du décret qui déclare le vieux roi de Hollande incapable d'exercer plus longtemps le pouvoir royal, trace le portrait de la future petite reine Wilhelmine : C'est une délicieuse enfant que cette princesse âgée de dix ans, blonde, gracieuse, jolie comme sa mère, et déjà grave, et faite à son futur métier de Reine. Ses manières sont charmantes, elle a une douceur de caractère qui n'est charmante que pour une personne sérieuse, se promenant en voiture découverte avec sa mère, dans les rues de la Haye ou d'Amsterdam, elle ne se gêne pas à parler à son père, et répondait avec un sourire à un geste plein de grâce au salutation de son père.

Le roi Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

LA REINE EMMA. La reine Emma, dont la vie, depuis dix ans, a été d'abandon et de dévouement, est toujours effrayé devant son mari et se défend de lui parler de son futur rôle. Mais la santé du Roi exigeait la présence continue de la Reine auprès de lui. Dans son état de santé, elle ne peut pas aller seule, elle est accompagnée de sa fille, et elle se défend de lui parler de son futur rôle.

ros ultérieures à prendre. Les assemblées consultées se sont trouvées en très grande majorité, à ce sujet unanimes d'accord pour reconnaître que, depuis la conclusion des traités et l'établissement du tarif général de 1881, les conditions économiques se sont transformées dans une mesure telle que notre régime douanier ne correspond plus à leur état présent. Les causes qui ont amené ces transformations sont multiples et complexes : les uns tiennent à la nature même des choses, à l'action spontanée des forces économiques et des mouvements sociaux; les autres, plus particulièrement, aux changements législatifs qui se sont accomplis dans les divers pays.

La diffusion des connaissances scientifiques et la vulgarisation des procédés techniques ne permettent plus à quelques contrées privilégiées de garder le monopole d'industries qu'elles étaient habituées à considérer comme faisant en quelque sorte partie de leur patrimoine. Les progrès de la production généralisée, amenant la création presque simultanée de grands centres manufacturiers chez plusieurs peuples, ont entraîné par un nouveau et puissant courant.

C'est surtout dans les pays neufs, abondamment pourvus de ressources naturelles, soustraits aux énormes charges fiscales et militaires qui pèsent si lourdement sur la production de la plupart des Etats de l'Europe, que ce phénomène s'est manifesté avec le plus de évidence. Les Etats neufs ont vu leurs conditions économiques se transformer rapidement de la situation de consommateurs à celle de producteurs industriels et ce qui est plus important pour nous, c'est que ces Etats ont vu leur situation économique se transformer de la situation de consommateurs à celle de producteurs industriels et ce qui est plus important pour nous, c'est que ces Etats ont vu leur situation économique se transformer de la situation de consommateurs à celle de producteurs industriels.

LA SCANDALE DE TOULON. Toulon, 4 novembre. — L'instance en divorce de M. de Jouffroy contre sa femme a eu son cours. Tous deux ont comparu ce matin devant le président du tribunal civil. L'instruction relative à l'avortement continue, mais elle ne sera pas terminée avant deux ou trois jours. Quant à M. Fouroux, il a subi un interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction.

LA SCANDALE DE TOULON. Toulon, 4 novembre. — L'instance en divorce de M. de Jouffroy contre sa femme a eu son cours. Tous deux ont comparu ce matin devant le président du tribunal civil. L'instruction relative à l'avortement continue, mais elle ne sera pas terminée avant deux ou trois jours. Quant à M. Fouroux, il a subi un interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction.

LA SCANDALE DE TOULON. Toulon, 4 novembre. — L'instance en divorce de M. de Jouffroy contre sa femme a eu son cours. Tous deux ont comparu ce matin devant le président du tribunal civil. L'instruction relative à l'avortement continue, mais elle ne sera pas terminée avant deux ou trois jours. Quant à M. Fouroux, il a subi un interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction.

LA SCANDALE DE TOULON. Toulon, 4 novembre. — L'instance en divorce de M. de Jouffroy contre sa femme a eu son cours. Tous deux ont comparu ce matin devant le président du tribunal civil. L'instruction relative à l'avortement continue, mais elle ne sera pas terminée avant deux ou trois jours. Quant à M. Fouroux, il a subi un interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction.

LA SCANDALE DE TOULON. Toulon, 4 novembre. — L'instance en divorce de M. de Jouffroy contre sa femme a eu son cours. Tous deux ont comparu ce matin devant le président du tribunal civil. L'instruction relative à l'avortement continue, mais elle ne sera pas terminée avant deux ou trois jours. Quant à M. Fouroux, il a subi un interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction.

LA SCANDALE DE TOULON. Toulon, 4 novembre. — L'instance en divorce de M. de Jouffroy contre sa femme a eu son cours. Tous deux ont comparu ce matin devant le président du tribunal civil. L'instruction relative à l'avortement continue, mais elle ne sera pas terminée avant deux ou trois jours. Quant à M. Fouroux, il a subi un interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction.

BOURSE DE PARIS du mardi 4 novembre

Table of stock market prices for Paris, including various bonds and shares.

BOURSE DE LILLE du mardi 4 novembre

Table of stock market prices for Lille, including various bonds and shares.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL) Mêmes révolutionnaires à Lyon. — Un incident. — Arrestations. Lyon, 4 novembre. — De nouveaux, les anarchistes font parler d'eux. Cinq arrestations viennent d'avoir lieu et cela à la suite de faits qu'il est bon de faire connaître. Depuis un mois, le parti anarchiste s'agitait; des réunions privées étaient tenues presque tous les soirs avec les concours de compagnons étrangers de Paris et de Marseille, qui faisaient des conférences dans les boîtes des quartiers ouvriers et distribuaient des tracts. Un incident assez grave s'est produit à la conférence faite par M. Ernest Roche. Le député boulangériste ayant traité le commissaire de police d'un « délégué de Constans », le public applaudit frénétiquement et injuria le magistrat. Le nommé Perret s'est énergiquement défendu, armé d'un couteau, quand les agents ont voulu l'arrêter; puis, ayant cherché à fuir, il fut arrêté par un artiller qui se trouvait présent à la lutte. D'autres arrestations sont probables. Le mariage Daudet-Hugo. Paris, 4 novembre. — Le mariage de M. Georges Daudet avec Mlle Jeanne Hugo ne sera célébré qu'à la fin du mois de janvier. L'espion Bonnet. Clairvaux, 4 novembre. — L'espion Bonnet qui, après sa condamnation à cinq années d'emprison-

CHAMBRE DES DEPUTES

Session du 4 novembre 1890. Présidence de M. Floquet, président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget. Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. M. Thellier de Poncheville. — Le ministre du commerce, très important en théorie, n'a en fait que des attributions très restreintes, il est écarté par les autres ministères. Le service des postes et télégraphes, des colonies, les encouragements aux fêtes maritimes et les subventions à la marine marchande absorbent 4 millions et demi et il ne resterait guère pour le ministère du commerce proprement dit que 4 millions environ pour le reste de son budget. Ce personnel ne doit pas trouver un aliment suffisant à son utilité, mais le vrai rôle du ministère du commerce serait de favoriser le développement des forces industrielles et commerciales du pays, et pour cela, un instrument essentiel lui manque : c'est le contrôle des moyens de transports. Il y aurait lieu de rattacher à ce ministère les chemins de fer, les routes, les canaux et les ports. J'ai l'honneur de demander à M. le ministre de prononcer en faveur d'un amendement que j'ai déposé en ce sens. (Très bien très bien à droite.) Chapitre 1er. Traitement du ministre, du personnel, etc. M. de Bellevue. — Je propose de diviser ce chapitre en deux chapitres, l'un de 230,000 francs pour le traitement du ministre, des directeurs-députés et des chefs; l'autre de 334,000 francs pour le traitement des rédacteurs, des expéditionnaires et des autres dépenses. Ces derniers ne reçoivent pas ce qu'ils devraient recevoir et le devis du budget semble être : guerre aux travailleurs. L'amendement n'est pas adopté.

BOURSE DE LILLE

Table of stock market prices for Lille, including various bonds and shares.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR. ROUBAIX-TOURCOING. — Petite journée avec quelques différences en moins sur les cours de quelques mois et tendance calme. On a enregistré : Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing : Buenos-Ayres type 1 : sur novembre 15,000 k. à 6.55; sur décembre 10,000 k. à 6.15; sur février 10,000 k. à 5.70, 5,000 à 5.72 1/2; ensemble 40,000 k. Autriche AB : sur novembre, 5,000 kilos à 6.40, 5,000 à 6.37 1/2; Ensemble : 10,000 kilos. ANVERS. — Les mois rapprochés baissent de 5 à 7 1/2 centimes, les éloignés n'ont pas bougé. La tendance est faible. On a traité : 25,000 kil. sur novembre, 20,000 sur décembre, 20,000 sur février, 15,000 sur mars, 5,000 sur avril, 10,000 sur mai; au total 95,000 kil. LEIPZIG. — Novembre et décembre perdent 7 1/2 pils, janvier et février 5 pils, mars et avril 2 1/2 pils, les autres mois sont inchangés. L'indice calmes il y a vendeurs à la cote. Opérations du jour 140,000 kil. AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui soumettent l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue de Valenciennes, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix.